

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**24**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 2 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le deux du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt six janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

6 FÉVR. 2024

Déposée en  
Préfecture le

6 FÉVR. 2024

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Etait excusé

Samuel DIXNEUF

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

### **OBJET**

#### **PÔLE ENTREPRENARIAT - ADHÉSION AU RÉSEAU AURA PEP'S DES PÉPINIÈRES ET INCUBATEURS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de développement économique et qu'il peut intervenir pour aider à la création d'entreprises ;

Vu la délibération n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

Vu la délibération n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Bureau ;

AURA PEP'S est une association loi 1901, qui fédère, promeut et dynamise les pépinières d'entreprises, pôles entrepreneuriaux et incubateurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2023, AURA PEP'S compte dans son réseau 58 pépinières d'entreprises et incubateurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui maillent l'ensemble du territoire régional et font de la région une référence de la réussite entrepreneuriale.

Les missions de l'association sont de favoriser la réussite des chefs d'entreprises accompagnés et hébergés dans les structures membres grâce au partage d'expérience, à la professionnalisation des acteurs, à la diffusion des bonnes pratiques au sein des structures d'accompagnement.

L'adhésion à AURA PEP'S permet aux pépinières du Grand Annecy d'être référencées sur le site de l'association et d'avoir accès à différents services :

- formations, échanges et accompagnement pour les directeurs et responsables de pépinières permettant de mieux appréhender les nouveaux dispositifs qui se développent ainsi que les enjeux de la création d'entreprises,
- formations, ateliers et concours pour les entreprises hébergées,
- valorisation et promotion de l'entrepreneuriat (observatoire régional),
- un centre de ressources : études, documentation et conseils.

Le Grand Annecy est membre du réseau AURA PEP'S depuis sa création en 2010.

Considérant que l'équipe gestionnaire du pôle entrepreneuriat participe aux rencontres et formations, bénéficie des réflexions partagées autour des méthodes et outils concrets du quotidien ;

Considérant que les entreprises hébergées bénéficient également des formations et événements proposés par l'association et participent à un concours régional organisé par l'association ;

Considérant que le coût annuel de l'adhésion au réseau est de 550 € TTC pour la première pépinière puis 275 € TTC par pépinière supplémentaire ;

Considérant que le pôle entrepreneuriat du Grand Annecy est constitué de cinq pépinières d'entreprises dont trois sont thématiques et pourront bénéficier pleinement des services proposés par l'association ;

Considérant que le coût de l'adhésion est inscrit au budget annexe 2024 des pépinières ;

#### **LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver l'adhésion 2024 du pôle entrepreneuriat au réseau AURA PEP'S pour un montant total de 1 100 € TTC ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite adhésion.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 24

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.